

**E4A
TBPA**

CORRIGÉ

ÉPREUVE ÉCRITE

TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS

Note aux correcteurs

- Le présent corrigé est donné à titre indicatif.
- D'autres réponses sont possibles. Il appartient à l'examineur de les apprécier en fonction des justifications données par les candidats.
- Ce sujet a été rédigé et validé en novembre 2009 en tenant compte de l'environnement technique et fiscal en vigueur à cette époque.
- Certains candidats tiennent naturellement compte des évolutions récentes : il convient bien évidemment de les suivre dans leur raisonnement.

E4A TBPA		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	CORRIGÉ	Coefficient : 5	Épreuve : TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS	
		SESSION : 2010	N° du Sujet : 10AE4A	Page : 1/17

BARÈME GÉNÉRAL

- Question 1 5 points
- Question 2 5 points
- Question 3 4 points
- Question 4 6 points

CAS

Vous êtes conseiller(e) de clientèle Particuliers à la BANQUE D'AUVERGNE.

Vous trouverez ci-joint :

- **annexes I.1 à I.2 :** dossier « client » de M. et M^{me} Hervé THION
- **annexe II :** barème de calcul du PEL
- **annexe III :** barème de calcul des prêts immobiliers
- **annexe IV :** relevé des portefeuilles-titres de M. Hervé THION
- **annexe V :** barème de l'impôt sur le revenu

L'annexe IV est à compléter et à rendre avec votre copie.

► **QUESTION 1** (5 points)

a) 1,5 point b) 1 point c) 1,5 point d) 1 point

■ **SITUATION**

M. et M^{me} Hervé THION, un couple de prospects, vous sollicitent pour l'étude du financement de leur future résidence principale. Ils sont actuellement locataires depuis qu'ils ont revendu, il y a un peu plus d'un an, l'appartement qu'ils occupaient en région parisienne. Ils ne peuvent pour cette raison prétendre au nouveau prêt à taux zéro (Locataires de leur résidence principale depuis moins de deux ans).

Ils viennent de signer un compromis de vente pour l'acquisition d'une maison d'une valeur de 250 000 €. Les frais de notaire sont estimés à 17 000 €. Des travaux sont nécessaires pour une somme évaluée à 40 000 €. Les clients souhaitent apporter dans l'opération les capitaux dont ils disposent sur leur épargne logement (PEL et CEL) ainsi que sur leur CSL. Les prospects veulent emprunter en épargne logement sur la durée la plus longue. Ils souhaitent en outre conserver les deux CEL ainsi que les droits qui en sont issus pour des projets ultérieurs.

■ **TRAVAIL À EFFECTUER**

a) **Déterminez le montant de l'apport personnel des prospects en valorisant les deux PEL.**

Pour déterminer le montant de l'apport personnel, il convient tout d'abord de valoriser les PEL du couple THION.

Chaque PEL permettra d'obtenir une prime d'État dans l'hypothèse de la mise en place d'un financement Épargne Logement.

	Épargne	Intérêts	Prime
Versement initial :	15 000	1 557,20	
48 versements mensuels de 100 € :	4 800	240,12	
Total	19 800	1 797,32	718,93 ⁽¹⁾

Rémunération totale	→	2 516,25
Prélèvements sociaux (12,1 %) ⁽²⁾	→	- 304,47
Rémunération nette	→	2 211,78

Valeur finale du plan	→	22 011,78 €
-----------------------	---	-------------

Valorisation pour les 2 PEL : $22\,011,78 \times 2 = 44\,023,56$ €. Il faut ajouter le complément de prime : 10 % des intérêts acquis sur le plan du souscripteur et de son conjoint co-emprunteur ($1\,797,32 \times 2 = 3\,594,64$), soit $3\,594,64 \times 10\% = 359,46$ € avec un plafond de 153 € par personne à charge devant occuper le logement financé.

⁽¹⁾ Prime = $1\,797,32 \times 2/5 = 718,93$.

⁽²⁾ Prélèvements sociaux calculés par simplification au taux de 12,1 % en réalité décomptés aux différents taux en vigueur lors de la capitalisation des intérêts.

Il faut également retrancher les prélèvements sociaux de 12,1 % soit $153 \times 12,1 \% = 18,51 \text{ €}$.

Complément de prime nette : $153 - 18,51 = 134,49 \text{ €}$.

Valorisation totale des 2 PEL : $44\,023,56 + 134,49 = 44\,158,05 \text{ €}$.

La valeur totale de l'apport est donc la suivante :

• valorisation des PEL :	44 158
• retrait possible sur les CEL :	32 090
(16 345 – 300 ⁽¹⁾) x 2 = 32 090	
• solde du CSL :	<u>75 400</u>
TOTAL	151 648

Le montant des prêts doit être arrondi à la centaine d'euros la plus proche, il convient donc d'arrondir le montant de l'apport à 151 600 €.

b) Bâtissez le plan de financement du projet.

Plan de financement intermédiaire :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Acquisition Maison :	250 000	Apport Disponible :	151 600
Travaux :	40 000	Reste à financer (prêt PEL + prêt classique)	155 400
Frais de Notaire :	17 000		
Total :	307 000	Total	307 000

Il nous manque dans le plan de financement la répartition entre le prêt épargne logement et le prêt classique.

Nous savons que nos clients veulent emprunter en prêt épargne logement sur la durée la plus longue soit sur 15 ans.

Détermination du montant maximum du prêt épargne logement sur 15 ans :

- montant total des droits à prêts : $1\,797,32 \times 2 = 3\,594,64$
- calcul du montant du prêt : $3\,594,64 \times 12,6369 = 45\,425,10$

Le montant du prêt épargne logement sera donc de 45 400 € compte tenu des règles d'arrondi.

Plan de financement final :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Acquisition Maison :	250 000	Apport Disponible :	151 600
Travaux :	40 000	Prêt PEL :	45 400
Frais de Notaire :	17 000	Prêt classique :	110 000
Total :	307 000	Total :	307 000

⁽¹⁾ Solde minimum du CEL.

c) **Déterminez la durée du financement classique qui minimise le coût total tout en respectant les conditions imposées par la BANQUE d'AUVERGNE.**

Calcul de la capacité de remboursement mensuel des époux THION :

Le montant des revenus mensuels du couple : $32\ 000 + 22\ 000 = 54\ 000/12 = 4\ 500$.

La mensualité maximale du couple acceptable par la BANQUE d'AUVERGNE : $4\ 500 \times 33\ \% = 1\ 485$.

La mensualité hors assurance du prêt épargne logement : $45\ 400 \times 7,8353 / 1\ 000 = 355,72$.

Coût de l'assurance du prêt épargne logement : $45\ 400 \times 3,17 / 10\ 000 = 14,39$.

La mensualité assurance comprise du prêt épargne logement : $355,72 + 14,39 = 370,11$.

La mensualité disponible pour le remboursement du prêt classique : $1\ 485 - 370,11 = 1\ 114,89$.

Calcul des mensualités du prêt classique et du coût total du financement en fonction de la durée de remboursement :

Durée	Mensualité Hors Assurance	Coût Assurance	Mensualité Assurance Comprise	Coût Total ^(*)	Taux d'endettement Prêt EL compris
7 ans	1 503,57	31,57	1 535,14	18 951,76	42,34
10 ans	1 121,56	34,87	1 156,43	28 771,60	33,92
12 ans	971,11	34,87	1 005,98	34 861,12	30,58
15 ans	824,73	34,87	859,60	44 728,00	27,33
20 ans	684,09	38,94	723,03	63 527,20	24,29

Exemple de coût total sur 7 ans : $1\ 535,14 \times 84 - 110\ 000 = 18\ 951,76$.

Pour minimiser le coût total tout en respectant les critères d'endettement de la BANQUE d'AUVERGNE, il convient donc d'emprunter sur une durée de 12 ans.

d) **Démontrez l'intérêt de la mise en place du prêt épargne logement à partir des droits issus des PEL.**

L'intérêt de la mise en place du prêt épargne logement résulte des éléments suivants :

- le taux du prêt épargne logement (4,20 %) est équivalent à celui du prêt classique pour une durée de 15 ans. Le coût sur cette durée sera donc identique à celui du prêt classique,
- l'obtention d'une prime de l'État qui représente dans le cas présent :
 - prime brute : $1\ 437,86 (718,93 \times 2)$,
 - prime nette : $1\ 263,88 (1\ 437,86 - \text{Prélèvements Sociaux à } 12,1\ \%)$,
 - complément de prime nette : $134,49$,
 - soit une prime totale nette de $1\ 398,37\ \text{€}$,

^(*) Coût total : mensualité assurance comprise multipliée par la durée moins le montant initial du prêt.

- l'absence de frais de dossier ce qui représente une économie de :

Montant des frais de dossier pour un prêt classique de 155 400 € : 1 500 €

$155\,400\text{ €} \times 1\% = 1\,554$ avec un plafond de 1 500 €

Montant des frais de dossier pour un prêt classique de 110 000 € : 1 100 €

Économie réalisée : 400 €

Le gain réalisé avec la mise en place du prêt épargne logement s'élève donc à :
 $1\,398,37 + 400 = 1\,798,37\text{ €}$.

- à cela, on peut ajouter l'exonération de pénalités en cas de remboursement anticipé. Ces indemnités peuvent en effet atteindre pour un prêt classique un montant de 3 % du capital remboursé avec un plafond d'un semestre d'intérêts.

► **QUESTION 2** (5 points)

a) 2 points b) 1 point c) 2 points

■ SITUATION

Les prospects sont finalement très satisfaits de vos conseils et de la proposition que vous leur avez faite. Ils vous rencontrent à nouveau pour la mise en place du financement.

■ TRAVAIL À EFFECTUER

- a) ***Citez les justificatifs obligatoires pour l'ouverture du compte de dépôts et ceux nécessaires pour la mise en place du financement. Indiquez les vérifications que ces documents vous permettent d'effectuer.***

Les documents nécessaires pour l'ouverture de compte sont les suivants :

- une pièce d'identité : CNI, passeport en cours de validité,
- un justificatif de domicile récent (quittance EDF-GDF, France Télécom).

La pièce d'identité permettra de vérifier la capacité juridique du client (majeur/mineur) ainsi que sa capacité bancaire (interrogation des fichiers BDF : FCC et FICP).

Quant au justificatif de domicile, il nous permettra de vérifier l'adresse du client. L'envoi d'une lettre d'accueil aux nouveaux clients finalisera cette vérification.

Les documents nécessaires au montage du prêt immobilier sont les suivants :

- l'avis d'imposition du couple qui permet d'obtenir des informations sur les différents revenus du couple, l'existence éventuelle d'une pension alimentaire, la situation familiale, le nombre de personnes à charge,
- les trois dernières fiches de paie qui permettent d'identifier les revenus salariaux, les éventuelles primes exceptionnelles, retenues sur salaire, les coordonnées de l'employeur,
- les trois derniers relevés de compte de la concurrence. On doit y retrouver notamment la domiciliation des revenus du couple, l'existence éventuelle de charges de crédits, les prélèvements, des informations sur le fonctionnement du compte,

- le compromis de vente qui doit confirmer la réalité de la vente, reprendre les informations concernant la désignation précise du bien vendu (type de bien, nombre de pièces, surface du terrain, adresse, références cadastrales), le prix de vente, le plan de financement prévu, l'absence d'inscription hypothécaire, la mention du recours au crédit, les coordonnées du notaire chargé de la transaction...
- le devis des travaux qui en évalue le montant,
- le bulletin d'adhésion à l'assurance groupe.

b) Indiquez les garanties possibles pour le financement du projet de M. et M^{me} THION.

Les garanties possibles sont les suivantes :

- une garantie hypothécaire : IPPD (Inscription du Privilège de Prêteur de Deniers) ou une hypothèque conventionnelle en premier rang sur la valeur du bien,
- la caution d'une SCM (Société de Cautionnement Mutuel),
- le nantissement d'épargne (portefeuille-titres, PEA, contrat d'assurance-vie) dont le montant devra être au minimum égal à celui des prêts.

c) Détaillez à vos nouveaux clients les différentes étapes de la mise en place du financement immobilier.

Les différentes étapes de la mise en place du financement sont les suivantes :

- édition des offres après vérification de l'intégralité des justificatifs fournis par les clients et obtention de l'accord de couverture du financement par l'assureur,
- envoi des offres au domicile des clients en recommandé avec accusé de réception ou en courrier simple avec un accusé de réception inclus dans l'offre que les clients devront dater et signer,
- les clients devront signer les offres après un délai légal de réflexion de 10 jours,
- retour des offres à la banque, par voie postale, après le délai de réflexion légal, soit le 11^e jour suivant la date d'accusé réception des offres, le cachet de la poste faisant foi,
- les clients pourront alors prendre RDV chez le notaire pour la signature, date qui conditionne l'envoi au notaire du cadre d'acte ainsi que l'envoi des fonds correspondant au financement.

► QUESTION 3 (4 points)

■ SITUATION

Vos nouveaux clients ont repris rendez-vous pour faire un bilan de leur épargne bancaire. Ils souhaitent confier à votre établissement la gestion de leurs avoirs disponibles en attendant la signature de leur achat immobilier (excepté le portefeuille-titres). Ils ont émis pour la réservation du bien immobilier un chèque de 12 500 €. Cette somme sera donc à déduire pour la solution de placement.

■ TRAVAIL À EFFECTUER

Après avoir calculé l'épargne disponible, présentez à vos clients une solution de répartition de leurs capitaux.

Le total de l'épargne disponible qui sera à récupérer et à placer sera :

valorisation des 2 PEL :	44 158
+ montant des 2 CEL :	32 690
+ montant des 2 LDD :	12 582
+ solde du CSL :	75 400
=	Total :
	164 830
- Chèque de réservation :	12 500
= épargne à placer :	152 330

Cette somme pourra donc être répartie comme suit :

- transfert des 2 CEL pour un total de $16\,345 \times 2 = 32\,690$ (diminué de la commission de transfert),
- ouverture de 2 LDD (qui seront fermés dans l'ancien établissement) pour un total de $6\,000 \times 2 = 12\,000$,
- ouverture de 2 Livrets A pour un total de $15\,300 \times 2 = 30\,600$,
- ouverture d'un CSL joint pour le solde soit :
– $152\,330 - 32\,690 - 12\,000 - 30\,600 = 77\,040$.

Ce solde pourrait éventuellement être placé sur deux autres supports :

- un CAT avec une durée minimale de placement d'un mois si le taux négocié s'avère plus avantageux pour les clients,
- des OPCVM monétaires de capitalisation. Si le seuil de cession (25 730 € pour l'année 2009) n'est pas dépassé dans l'année, la plus-value réalisée n'est pas imposable. Un placement sur ce support pour un montant inférieur à ce seuil (en tenant compte de la capitalisation des intérêts) pourrait s'avérer intéressant en termes de rendement net de fiscalité.

d) **Après avoir déterminé le Taux Marginal d'Imposition (TMI) du couple THION, calculez la fiscalité globale de leurs revenus.**

Détermination du TMI du couple THION :

	Monsieur	Madame
Salaire net	32 000	22 000
– Déduction de 10 % ou des Frais Réels	3 200	2 200
= Salaire net imposable	28 800	19 800

Total Revenus d'activités imposables	48 600	
Revenu imposable du foyer fiscal R	48 600	

Le nombre de parts N du foyer est de 2,5 parts (couple marié avec 1 enfant à charge).

Le quotient familial est donc de $Q = R/N = 48\ 600 / 2,5 = 19\ 440$.

Le TMI ressort donc à 14 % ce qui est plus favorable que le taux du PFL (18 %).

La marge d'imposition à 14 % s'élève à : $(25\ 926 - 19\ 440) \times 2,5 = 16\ 215$.

L'intégralité des revenus de capitaux mobiliers pourra donc être soumise à l'IR au TMI de 14 %.

Détermination du montant des RCM soumis à l'IR :

(¹)Dividendes :	Dividendes bruts	1 160
	Réfaction de 40 %	464
	Abattement	3 050 (couple)
		- 2 354 => Néant

Crédit d'impôt : 50 % du dividende brut = 50 % (1 160) = 580 avec un plafond de 230 € pour un couple.

	Monsieur	Madame
Salaire net	32 000	22 000
– Déduction de 10 % ou des Frais Réels	3 200	2 200
= Salaire net imposable	28 800	19 800

Total Revenus d'activités imposables	48 600	
RCM	2 043	
Revenu imposable du foyer fiscal R	50 643	

Le quotient familial QF = $50\ 643 / 2,5 = 20\ 257,20$.

(¹) Total RCM soumis à l'IR : 535 + 1 508 = 2 043.

Le montant de l'impôt sera :

$$I = (0,14 \times 50\,643) - (1\,314,07 \times 2,5) = 7\,090,02 - 3\,285,18 = 3\,804,84 \text{ € arrondi à } 3\,804 \text{ €.}$$

La réduction d'impôt pour enfant scolarisé au collège s'élève à : 61 €.

L'impôt à payer sera donc de :

Impôt Brut	3 804
- Réduction	61
- Crédit d'Impôt	230
= Impôt à payer	<hr/> 3 513

À cela, il convient d'ajouter les prélèvements sociaux :

$$(1\,160 + 535 + 1\,508) \times 12,1 \% = 387,56 \text{ € arrondi à } 387 \text{ €.}$$

La fiscalité globale s'élève donc à : $3\,513 + 387 = 3\,900 \text{ €}$.

DOSSIER CLIENT : M.et Mme THION

Agence : CLERMONT FERRAND

Numéro de compte : 17173910 U

Type de compte : Compte de dépôts

Date d'entrée en relation : 05/09/2009

Autorisation de Découvert: 2 000 €

IDENTITÉ	TITULAIRE A	TITULAIRE B
Nom	THION	THION
Prénom	Hervé	Jacqueline
Nom de jeune fille		MOUTON
Date de naissance	19/08/1965	01/10/1966
Lieu de naissance	TROYES (10)	CLERMONT FERRAND (63)
Nationalité	Française	Française
DOMICILE		
Adresse	9, Rue DIDEROT 63000 CLERMONT FERRAND	
Depuis	01/02/2008	
Statut	Locataire	
Téléphone	04-73-26-75-02	
Mobile	06-60-02-37-20	06-64-07-33-45
Courriel	h.thion@orange.fr	jthion@orange.fr
RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX		
Situation matrimoniale	Marié(e)	
Régime matrimonial	Communauté réduite aux acquêts	
Personnes à charge	1 enfant (12 ans)	
Autres renseignements		
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession	Agent de Maîtrise	Inspectrice
Employeur	MICHELIN	LA POSTE
- adresse	23, PLACE CARMES 63000 CLERMONT FERRAND	1, RUE LOUIS RENON 63000 CLERMONT FERRAND
Date d'entrée	01/03/2008	01/02/2008
Revenus annuels	32 000 €	22 000 €
Autres renseignements	Loyers de la résidence principale : 860 euros charges comprises Montant de l'impôt sur le revenu payé en 2008 : 3 200 €.	

ÉTAT F.C.C.

Le : 05/09/2009 Néant

Le : 05/09/2009 Néant

ÉTAT F.I.C.P.

Le : 05/09/2009 Néant

Le : 05/09/2009 Néant

DOSSIER CLIENT

(Suite)

	Produit	Solde	Établissement	A ou/et B	Carte Bancaires
COMPTE À VUE	Compte de dépôts	46 298*	BANQUE D'AUVERGNE	A / B	Cartes Bancaires Internat.
PLACEMENTS BANCAIRES	LDD	6 291	BANQUE DE PARIS	A	A / B
	LDD	6 291	BANQUE DE PARIS	B	
	PEL	Soldé	BANQUE DE PARIS	A	
	PEL	Soldé	BANQUE DE PARIS	B	
	CEL	16 345	BANQUE DE PARIS	A	
	CEL	16 345	BANQUE DE PARIS	B	
	CSL	75 400	BANQUE DE PARIS	A / B	
Total		167 600			
PLACEMENTS FINANCIERS	COMPTE-TITRES	34 664	BANQUE DE PARIS	A	
	Total		34 664		
PATRIMOINE IMMOBILIER	Désignation du bien		Valeur estimative	Encours de prêt	Propriété de A ou/et B
	Total				

EMPRUNTS							
Organisme prêteur	Objet / nature du prêt	Date de départ	Durée en mois	Capital initial	Capital restant dû	Charges de remboursement	Emprunteur A et/ou B
Total							

OBSERVATIONS : Les PEL ont été ouverts le 10/09/2005 avec pour chacun un versement initial de 15 000€ et des versements mensuels de 100 €.

* Le solde du compte de dépôts tient compte des capitaux provenant des PEL.

BARÈME DE CALCUL RAPIDE PLAN ÉPARGNE LOGEMENT

A. Barème de calcul rapide des intérêts acquis

PEL : 2,50 % ouverts depuis le 01/08/2003	Intérêts acquis hors prime d'épargne ⁽¹⁾ (avant prélèvements sociaux)	
	Plan de 3 ans	Plan de 4 ans
Versement initial de 1 €	0,076 891	0,103 813
Versements mensuels de 1 €	1,330 390	2,401 160

(1) prime épargne

- 2/5 des intérêts acquis,
- réduite de moitié pour les plans clôturés entre 3 et 4 ans,
- subordonnée à l'obtention d'un prêt épargne logement,
- majoration de 153 € par enfant à charge.

B. Barème de calcul des droits à prêts (Prêts à 4,20 % hors assurance)

Durée du prêt	Montant du prêt à échéances mensuelles pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité (hors ADI)* pour un prêt de 1 000 €
2 ans	96,3352	43,8088
3 ans	64,8267	29,9082
4 ans	48,7526	22,9660
5 ans	39,0041	18,8073
6 ans	32,4616	16,0402
7 ans	27,7674	14,0683
8 ans	24,2354	12,5935
9 ans	21,4819	11,4500
10 ans	19,2751	10,5384
11 ans	17,4672	9,7954
12 ans	15,9590	9,1790
13 ans	14,6819	8,6598
14 ans	13,5866	8,2170
15 ans	12,6369	7,8353

* Voir Barème Assurance Décès Invalidité en Annexe III

BARÈME DE CALCUL DES PRÊTS IMMOBILIERS
Accordés par la BANQUE D'AUVERGNE

BARÈME PRÊT CLASSIQUE
(Mensualités hors assurances pour un montant emprunté de 1 000 €)

Durée	Taux	Mensualité
7 ans	4,00	13,6688
10 ans	4,15	10,1960
12 ans	4,15	8,8283
15 ans	4,20	7,4975
20 ans	4,30	6,2190

BARÈME ASSURANCE DÉCÈS INVALIDITÉ*

Age à la Souscription	Cotisation mensuelle pour 10 000 € empruntés selon la durée D du prêt		
	$D \leq 7$ ans	$7 \text{ ans} < D \leq 15$ ans	$15 \text{ ans} < D$
Moins de 36 ans révolus	2,10 €	2,10 €	2,35 €
Entre 36 ans révolus et moins de 55 ans révolus	2,87 €	3,17 €	3,54 €
De 55 ans révolus jusqu'à la veille du 70 ^e anniversaire	4,29 €	5,26 €	7,24 €

*Le barème ci-dessus couvre le couple à hauteur de 100% pour chacun d'entre eux

La BANQUE d'AUVERGNE n'admet pas d'endettement supérieur à 33 % des revenus lors de la mise en place d'un financement immobilier.

Le montant des crédits accordés est arrondi à la centaine d'euros la plus proche.

Les frais de dossier perçus sur les prêts classiques s'élèvent à 1 % du capital prêté avec un plafond de 1 500 €.

RELEVÉ DES PORTEFEUILLES-TITRES DE M. HERVE THION

Portefeuille Actions de M. THION						
VALEURS Code ISIN	Nombre	Coût d'achat moyen	Coût d'achat total	Cours du jour	Valorisation	± valeurs potentielles
AXA FR0000120628	180	18,09	3 256,20	16,93	3 047,40	- 208,80
TOTAL FR0000120271	200	30,27	6 054,00	41,21	8 242,00	2 188,00
CARREFOUR FR0000120172	120	37,18	4 461,60	31,42	3 770,40	- 691,20
DANONE FR0000120644	70	35,10	2 457,00	40,90	2 863,00	406,00
EDF FR0010242511	100	20,18	2 018,00	37,33	3 733,00	1 715,00
RENAULT FR0000131906	50	30,51	1 525,50	32,01	1 600,50	75,00
TOTAL			19 772,30		23 256,30	3 484,00

Portefeuille Obligations de M. THION						
VALEURS Code ISIN	Nombre	Nominal	Cours du jour en %	Coupon couru en %	Valorisation	± valeurs potentielles
OSEO 4,375 % FR0000186215	5	1 000,00	102,37	3,57	5 297,00	297,00
CFF 5,75 % FR0000487225	2 000	1,00	129,10	1,35	2 609,00	609,00
CEPME 6,70 % FR0000584153	3	1 000,00	110,65	6,09	3 502,20	502,20
TOTAL					11 408,20	1 408,20

Cours fictifs, établis dans un but pédagogique

Les frais de bourse seront négligés.

Note au correcteur : méthode de calcul pour déterminer la valorisation d'une obligation : cours du jour + coupon couru / 100 X nominal X nombre de titres = valorisation.

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE.

**BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
(LOI DE FINANCE 2009)**

Tranche dans laquelle le quotient R/N est compris	Formule de calcul de l'impôt brut	Taux marginal d'imposition
$0 < R/N \leq 5\,852$	$I = 0$	0 %
$5\,852 < R/N \leq 11\,673$	$I = (0,055 \times R) - (321,86 \times N)$	5,5 %
$11\,673 < R/N \leq 25\,926$	$I = (0,14 \times R) - (1\,314,07 \times N)$	14,0 %
$25\,926 < R/N \leq 69\,505$	$I = (0,30 \times R) - (5\,462,23 \times N)$	30,0 %
$69\,505 < R/N$	$I = (0,40 \times R) - (12\,412,73 \times N)$	40,0 %

I = Impôt brut
R = Revenu imposable
N = Nombre de parts

Déduction forfaitaire de 10 % qui s'applique dans les limites suivantes :

- montant minimum 413 €,
- montant maximum 13 893 €.

Réductions d'impôt :

- pour enfant au collège 61 €,
- pour enfant au lycée 153 €,
- pour enfant dans l'enseignement supérieur 183 €.

Prélèvements sociaux :

Pour le calcul des prélèvements sociaux, il conviendra d'utiliser par souci de simplification le taux est de : 12,1 % au 01/01/2009.